NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE

A/3602
26 juillet 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES : RESUMES ET ANALYSES DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUES EN VERTU DE L'ARTICLE 73 e DE LA CHARTE. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Conformément à la résolution 218 (III) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général soumet à l'Assemblée générale, à sa douzième session, les résumés ci-joints des renseignements communiqués en vertu de l'Article 73 e de la Charte concernant les Territoires de l'Afrique Orientale[1/] (Somalie britannique, Côte française des Somalis, Kenya, Ouganda et Zanzibar).

Ces résumés complètent les résumés détaillés qui ont été soumis à l'Assemblée générale à sa onzième session.

Conformément à la résolution 933 (X) de l'Assemblée générale, ces résumés sont également soumis au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.

1/ Des exemplaires de ce document sont aussi distribués sous la cote ST/TRI/B.1956/2.

57-21389